

**REGLEMENT
ARTICLES A à E COMMUNS A TOUTES LES
DISCIPLINES**

ARTICLE A :

Les épreuves sont ouvertes :

- a) aux personnes justifiant de la qualité d'agent en activité au jour de la compétition (C.D.I, C.D.D., contrats de qualification etc...) ou de retraité du Crédit Agricole et de ses filiales.
- b) Par dérogation et selon les règlements des disciplines, il peut être admis la participation de conjoints, concubins déclarés ou enfants à charge (âgés de 18 à 25 ans inclus au jour de la compétition).
- c) Dans le cadre des épreuves individuelles, seules les personnes désignées dans l'alinéa a) peuvent être déclarées « Champion de France ANSCAM ».

ARTICLE B :

Tout participant à une compétition organisée par l'ANSCAM doit être en possession d'un pas'sport bleu. Celui-ci doit être signé par le titulaire et la Direction de son entité. Il doit être validé par l'ANSCAM.

Tout enregistrement sur le bulletin d'inscription envoyé à l'ANSCAM ne comportant pas le numéro de Pas' sport sera considéré comme caduc.

Il appartient au Responsable de l'entité de procéder à ces vérifications avant envoi.

ARTICLE C :

Tout participant non licencié, à titre fédéral, doit être en possession d'un certificat médical l'autorisant à pratiquer la discipline concernée datant de moins d'un an.

Ce certificat médical de moins d'un an, autorisant la compétition doit être joint impérativement au bulletin d'inscription. En son absence le joueur ne pourra pas participer à la compétition.

ARTICLE D :

Les frais de voyage et de séjour, ainsi que les frais d'organisation sont à la charge des participants.

ARTICLE E :

Toute contestation survenant au cours de la compétition doit être formulée par écrit dans l'heure qui suit la fin de l'épreuve concernée et sera adressée au Responsable National qui en informera le ou les Administrateurs présents à la manifestation.

Les Administrateurs, représentant le Conseil d'Administration, présents sur la manifestation délibéreront avec le RN sur la suite à donner à cette contestation.

Un R.N. ou un Administrateur ne pourra statuer sur une contestation concernant son entité.

REGLEMENT ARTICLES PROPRES AU SKI ALPIN

ARTICLE 1 :

Conditions d'inscription :

Etre assuré individuellement et sur le plan de la responsabilité civile.

Les conjoints d'agents peuvent participer à cette compétition et concourir pour les épreuves individuelles au même titre que les agents. Toutefois, leur résultat n'entre pas en ligne de compte pour le classement par équipes.

Les enfants mineurs ne peuvent pas concourir

ARTICLE 2 :

Caractéristiques de la compétition :

- Slalom géant disputé en deux manches, avec addition des temps pour le classement général, par catégorie et par équipe
- Chaque manche comporte 35 portes minimum et 45 portes maximum.
- Dénivelée de chaque manche entre 250 et 400 mètres.
- La première manche peut servir de base à l'attribution de points OPEN ou des flèches délivrées par les Ecoles de ski français
- Les manches dames et hommes peuvent être identiques.
- Selon les conditions et l'enneigement, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.
- Dans le cas de disqualification ou d'abandon d'un coureur à la première manche, celui-ci est autorisé à prendre le départ de la deuxième manche, mais ne peut figurer au classement général, par catégorie et par équipe.

ARTICLE 3 :

Ordre des départs :

Les coureurs partiront dans un ordre qui aura été déterminé par tirage au sort des Dossards, effectué par les organisateurs.

Partiront successivement :

- Les ouvreurs du club organisateur
- Les dames
- Les messieurs

L'ordre de départ deuxième manche : inversée dans les séries.

ARTICLE 4:

Fréquence des départs :

Départ toutes les minutes pour les 15 premiers coureurs, puis toutes les 30 secondes.

Les responsables se réservent le droit d'interrompre le déroulement de la course pour remise en état de la piste : entre les catégories dames et hommes, et tous les 50 départs

ARTICLE 5 :

Contrôle des portes :

Une porte manquée entraîne la disqualification du concurrent.

Une porte passée à cheval entraîne la même disqualification.

Une porte passée à l'envers est considérée comme franchie.

L'avis des contrôleurs sera sans appel.

ARTICLE 6 :

Reconnaissance du parcours :

La reconnaissance du slalom se fera dans les 45 minutes avant le départ de la course. Afin de conserver les pistes en bon état, les concurrents sont invités à emprunter la bordure du parcours pendant la reconnaissance. Tout manquement à cette discipline pourra entraîner la disqualification.

ARTICLE 7 :

Tirage au sort des dossards :

Les dames partiront les premières et leurs dossards seront tirés au sort, après désignation des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} séries.

Les messieurs :

Détermination des séries en fonction du nombre de Caisses Régionales représentées

1^{ère} série : elle comprendra autant de coureurs désignés par chaque responsable que de Caisses Régionales.

2^{ème} série : elle sera composée de toutes les C.R. présentant au moins 2 coureurs.

3^{ème} série : elle sera composée de toutes les C.R. présentant au moins 3 coureurs.

4^{ème} série : elle sera composée de toutes les C.R. présentant 4 coureurs ou plus.

Le tirage au sort se fera par série, chaque Caisse Régionale ayant la possibilité d'inscrire 4 hommes.

ARTICLE 8 :

- Classement sur le cumul des temps des deux manches. Seuls les concurrents ayant terminé les deux manches sont classés.

1 - classement individuel par catégorie : par addition des temps des deux manches. Sont pris en compte tous les compétiteurs employés et conjoints.

○ Catégorie dames la première reçoit une récompense

○ D 1 : Catégorie – de 30 ans

○ D 2 : Catégorie de 31 à 40 ans

○ D 3 : Catégorie de 41 à 50 ans

○ D 4 : Catégorie de 51 ans et plus

○ Catégorie hommes, le premier reçoit une récompense

○ H 1 : Catégorie – de 30 ans

○ H 2 : Catégorie de 31 à 40 ans

○ H 3 : Catégorie de 41 ans à 50 ans

○ H 4 : Catégorie de 51 ans et plus

La référence sera la date anniversaire du compétiteur au jour de l'épreuve

2 - Classement par équipe par Entité. : par addition des 2 meilleurs temps homme et du meilleur temps dame.

○ Un classement Caisses de plaine

○ Un classement Caisses de montagne

} 3 premières équipes récompensées

✚ ✚ ✚ ✚ ✚ ✚